



**Communauté
Economique des États
de l'Afrique Centrale**

PADCRE-CEEAC

**Projet d'Appui au Développement du
Cadre Institutionnel et Règlementaire de
l'Electricité en Afrique Centrale**



Banque Africaine de Développement

**TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION ET L'ADOPTION DE
PRINCIPES DE REGLEMENTATION REGIONALE ET D'INDICATEURS CLES DE
PERFORMANCE (KPIs) DANS LES PAYS D'AFRIQUE CENTRALE, INCLUANT
L'ORGANISATION D'UN ATELIER REGIONAL DE VALIDATION ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Juin 2026

I- INTRODUCTION

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) envisage le recrutement d'un Service de consultance (Firme) pour l'élaboration et l'adoption de principes de réglementation régionale et d'indicateurs clés de performance (KPIs) dans les pays d'Afrique centrale. Les présents Termes de Référence (TDR) ont pour objet de définir les attributions, le profil du consultant (firme), le lieu et la durée de ses prestations.

II- JUSTIFICATION.

L'Afrique centrale constitue l'une des régions les plus riches au monde en ressources énergétiques, notamment hydroélectriques et autres énergies renouvelables. Toutefois, malgré cet important potentiel, la région demeure confrontée à un faible taux d'accès à l'électricité (seulement 46 % de la population de la Communauté disposait d'un accès à l'électricité en 2020) ainsi qu'à des insuffisances infrastructurelles et à une faible qualité de service marquée par des coupures fréquentes et prolongées pouvant atteindre 80 heures par mois. Cette situation affecte négativement le développement économique et social des États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), alors même que la demande énergétique connaît une croissance continue.

Face à ces défis, les initiatives menées individuellement par les États membres ont montré leurs limites. La nécessité de développer un marché régional intégré de l'électricité s'est ainsi progressivement imposée comme une réponse stratégique permettant d'optimiser l'exploitation des ressources énergétiques disponibles, de renforcer les échanges transfrontaliers d'électricité, d'améliorer la sécurité énergétique régionale et de favoriser un meilleur accès à une énergie fiable, durable et abordable.

Cependant, le fonctionnement efficace d'un marché régional de l'électricité nécessite l'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire harmonisé garantissant la cohérence des politiques nationales, la transparence des mécanismes de régulation, la compatibilité des règles applicables aux échanges transfrontaliers ainsi qu'un environnement sécurisé et attractif pour les investissements publics et privés dans le secteur énergétique.

C'est dans cette perspective que la CEEAC s'est dotée, en octobre 2009, d'un Code du marché régional de l'électricité. Celui-ci vise à créer un cadre juridique attractif et sécurisé régissant les investissements ainsi que les échanges transfrontaliers d'énergie électrique.

Dans le prolongement de cette dynamique d'intégration régionale, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC ont créé, le 18 octobre 2024, lors de leur 25^e Session ordinaire tenue à Sipopo en Guinée équatoriale, la Commission Régionale de Régulation de l'Électricité de l'Afrique Centrale (CORREAC). Cette institution a pour mission de contribuer au développement du marché régional de l'électricité en renforçant la coopération entre les régulateurs nationaux, en soutenant l'harmonisation des cadres réglementaires et en favorisant progressivement l'ouverture et la compétitivité du marché régional de l'énergie. La République Démocratique du Congo a été désignée pour accueillir le siège de la CORREAC.

En vue de préparer son opérationnalisation, la Commission de la CEEAC a sollicité et obtenu auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) le financement du Projet d'Appui au Développement du Cadre Institutionnel et Réglementaire de l'Électricité de l'Afrique Centrale (PADCRE-AC). Dans cette dynamique, la Commission de la CEEAC a également mis en place une Unité de démarrage chargée d'engager les actions préparatoires nécessaires à l'opérationnalisation de la CORREAC. Le Chef de l'Unité de démarrage ainsi que l'Expert juriste ont été installés à Kinshasa le 19 février 2026.

L'une des composantes du PADCRE-AC porte sur « l'opérationnalisation et l'amélioration du nouveau cadre réglementaire régional », avec comme résultat attendu l'achèvement de la mise en place de la CORREAC et le renforcement des capacités des acteurs de la régulation du secteur électrique.

Dans ce cadre, cette composante prévoit notamment le recrutement d'un service de consultance (firme) chargé de l'élaboration et de l'adoption de principes de régulation régionale ainsi que d'indicateurs clés de performance (KPIs) applicables dans les pays d'Afrique centrale. Ces outils permettront d'améliorer le suivi de la performance des régulateurs nationaux, de renforcer la transparence et l'efficacité de la régulation régionale, et de faciliter le développement progressif d'un marché régional intégré, compétitif et durable de l'électricité, au bénéfice des populations et des économies de la région.

La présente prestation de services porte précisément sur la réalisation de cette activité.

III- OBJECTIF

Objectif général

L'objectif général de la mission est d'appuyer l'opérationnalisation de la Commission Régionale de Régulation de l'Électricité de l'Afrique Centrale (CORREAC) à travers l'élaboration d'un projet de document sur les principes de réglementation régionale ainsi que d'indicateurs clés de performance (KPIs), en vue de renforcer la cohérence des cadres réglementaires nationaux, d'améliorer la performance des régulateurs du secteur électrique et de contribuer au développement d'un marché régional intégré, compétitif et durable de l'électricité en Afrique centrale.

Objectifs spécifiques

La mission vise spécifiquement à :

1. Réaliser un état des lieux des cadres réglementaires existants ainsi que des mécanismes de suivi de la performance dans les États membres de la CEEAC, en identifiant les forces, les insuffisances, les écarts et les besoins d'harmonisation ;
2. Elaborer un projet de principes de régulation régionale couvrant notamment les dimensions techniques, économiques et de gouvernance applicable au marché régional de l'électricité en Afrique centrale ;

3. Proposer des indicateurs clés de performance (KPIs) harmonisés permettant d'assurer le suivi et l'évaluation de la performance du secteur de l'électricité dans la région, notamment :
 - sur le plan technique : taux de pertes, facteur de charge, fiabilité du réseau, niveau de tension, fréquence, qualité et continuité de service, etc. ;
 - sur le plan économique : pertes commerciales, structures tarifaires, équilibre financier des opérateurs, adéquation entre investissements et rentabilité du système, etc. ;
 - sur le plan de la gouvernance : indépendance des régulateurs, transparence, responsabilité, participation des parties prenantes, procédures tarifaires, règles d'octroi des licences, etc. ;
4. Effectuer un benchmarking régional et continental des pratiques de régulation et des systèmes de suivi de performance, en s'appuyant sur les expériences d'autres régions africaines ainsi que sur les initiatives portées par la Commission de l'Union Africaine et les institutions spécialisées du secteur énergétique ;
5. Elaborer une version provisoire du projet de document relatif aux principes de régulation régionale ainsi qu'aux indicateurs clés de performance (KPIs) applicables au secteur de l'électricité en Afrique centrale
6. Organiser un atelier régional d'examen et de validation du projet de document relatif aux principes de régulation régionale et aux KPIs, incluant un volet de renforcement des capacités des acteurs concernés sur :
 - le contrôle et le suivi des indicateurs de performance ;
 - le suivi de l'application des règles régionales de gouvernance ;
 - les mécanismes de mise en œuvre des principes de régulation régionale dans le secteur de l'électricité.

IV- RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de cette étude, la CORREAC dispose d'un projet harmonisé de principes de régulation régionale ainsi que d'un cadre régional d'indicateurs clés de performance (KPIs) applicables au secteur de l'électricité en Afrique centrale, validés par les parties prenantes régionales.

V- MISSION DE LA FIRME

La principale mission du Consultant est d'analyser, de concevoir et de proposer, les cadres réglementaires et les indicateurs de performance du secteur électrique de l'Afrique Centrale

VI- TACHES DU CONSULTANT

Le Consultant (Firme) travaillera sous la supervision générale du Coordonnateur du Projet et sous la responsabilité directe du Chef de l'Unité de Démarrage de la Commission Régionale de Régulation de l'Electricité (CORREAC). Pour la bonne exécution de sa mission, il collaborera avec les Experts de la Cellule du PADCRE, de l'Unité de Démarrage de la CORREAC, ceux des Institutions régionales œuvrant dans domaine de l'Energie tels que : le PEAC, le Centre pour les Energies renouvelables et Efficacité Energétique (CEREEAC), les organes de régulation et les sociétés d'électricité des Etats membres.

Pour mener sa mission, le Consultant se rendra dans les Etats membres de la CEEAC, auprès des organes nationaux de régulation, des sociétés d'électricité et des associations nationales de consommateurs pour la collecte d'informations et données en matière de réglementations et indicateurs clés de performance.

Sans être exhaustive, la liste des tâches à mener par le Consultant est la suivante :

- ❖ Collecter les informations et données dans les Etats membres de la CEEAC, auprès des Sociétés d'électricité, des Institutions régionales, des Associations de consommateurs, dans le domaine de la réglementation et indicateurs clés de performance ;
- ❖ Analyser, évaluer les données et informations recueillies afin d'identifier les besoins et les défis ;
- ❖ Présenter, au cours d'un atelier de démarrage, le projet de rapport initial que le Consultant aura élaboré, où il démontrera sa compréhension de la mission qui lui est confiée, présentera sa méthodologie de travail, le calendrier de travail, le programme de formation, expliquera ses attentes vis-à-vis des Points focaux des Ministères en charge de l'Energie et des Institutions citées ci-dessus, ... ;
- ❖ Elaborer un projet de document détaillé présentant d'une part l'état des lieux de la réglementation et des indicateurs clés de performance de la Région, et d'autre part, formaliser les principes de réglementation régionale et proposer les *KPIs*. Ledit document ainsi élaboré sera soumis à l'approbation des autorités compétentes de la CEEAC sans toutefois déroger sur les délais de l'étude.

Pour se faire, le Consultant définira notamment une stratégie claire renfermant les objectifs généraux qui fixent les orientations stratégiques du Régulateur régional, et les indicateurs clés de performance qui devront répondre à des critères :

- ✓ *Spécifiques* (définir clairement les objectifs en fonction de la stratégie et des objectifs),
 - ✓ *Mesurables* (définir des critères clairs et des étapes spécifiques pour suivre et quantifier les progrès réalisés),
 - ✓ *Réalisables* (dans le délai et le budget impartis) et
 - ✓ *Temporels* (établir des échéances précises pour chaque *KPI*),
Facilitant ainsi le suivi des performances et l'évaluation des progrès réalisés.
- La Réglementation technique qui comprend notamment :
 - ✓ La qualité du service,
 - ✓ Les normes techniques,
 - ✓ Les normes de qualité du service,
 - ✓ La disponibilité du service,
 - ✓ Les pertes techniques.
 - ✓ Les règles d'interconnexion
 - La Réglementation économique qui vise le fonctionnement efficace du marché de l'électricité. Elle concerne entre autres :
 - l'établissement des tarifs,
 - la tarification des services,
 - les investissements dans les réseaux et
 - les pertes commerciales.
 - les coûts de service

- Le cadre d’octroi de licences,
 - Les incitations à la performance et les sanctions suffisantes pour pousser les compagnies impliquées dans les interconnexions à assurer d'excellentes performances...
- ❖ Proposer un programme de formation des régulateurs en matière de réglementation, de suivi et d’évaluation des KPI.
 - ❖ Rédiger les Termes de Référence des ateliers de démarrage et de validation des livrables et participer auxdits ateliers.

VII- ORGANISATION DU TRAVAIL

1- Zone de l’étude

L’étude sera menée dans les onze (11) Etats membres de la CEEAC, à savoir : l’Angola, le Burundi, le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tome & Principe et le Tchad.

2- Lieu de la mission

Le Consultant travaillera dans son pays de résidence, ou tout autre lieu de sa convenance.

Il effectuera des missions dans les Etats membres et auprès des Institutions régionales œuvrant dans le domaine de l’électricité. Il organisera et participera aux ateliers de démarrage et de validation des livrables.

3- Méthodologie et rapports

La Firme en charge de l’étude devra être de renommée internationale. Elle proposera une équipe pluridisciplinaire, constituée d’Experts compétents chacun dans son domaine.

Elle proposera une méthodologie claire et concise de son travail, présentera le calendrier de sa mission, ainsi que les pays où elle se rendra.

La mission se déroulera suivant les quatre étapes ci-dessous :

Missions	Objectifs	Livrables
Mission 1 : Démarrage du Projet	Préciser et valider la compréhension de la mission, la méthodologie d’intervention et le plan de travail détaillé	Rapport de démarrage
Mission 2 : Diagnostic, benchmarking et analyse comparative	Etablir une compréhension complète de l’existant et des meilleures pratiques régionales et continentales.	1.Rapport de diagnostic et de benchmarking intégré 2.Matrice comparative des cadres réglementaires et des pratiques de suivi de performance

Mission 3 : Élaboration du cadre régional de régulation et du système de KPIs	Définir un cadre harmonisé de régulation et un système commun de mesure de performance.	1. Version provisoire Projet de principes de régulation régionale 2. Version provisoire Cadre harmonisé des KPIs du secteur de l'électricité
Mission 4 : Consolidation, validation et renforcement des capacités	Finaliser le cadre régional et assurer son appropriation par les acteurs.	1.Supports et modules de renforcement des capacités 2.Rapport d'atelier de validation 3.Document régional final validé

VIII- LES LIVRABLES

Le Consultant produira les livrables suivants :

- Projet de rapport de démarrage, (en français et dans les 3 autres langues de la Communauté), qui servira de document de contrôle et de pilotage pour les Parties
- Rapport final de démarrage, prenant en compte les observations, amendements et recommandations de la réunion de démarrage ; (en français et dans les 3 autres langues de la Communauté) ;
- Rapport Diagnostic, benchmarking et analyse comparative, (en français et dans les 3 autres langues de la Communauté) ;
- Version provisoire du projet de document sur les principes de réglementation régionale ainsi que d'indicateurs clés de performance (KPIs), (en français et dans les 3 autres langues de la Communauté) ;
- Version finale du projet de document sur les principes de réglementation régionale ainsi que d'indicateurs clés de performance (KPIs), prenant en compte les observations et remarques de l'atelier régional de validation (en français et dans les 3 autres langues de la Communauté) ;
- Rapport final de la Consultation. (en français et dans les 3 autres langues de la Communauté) ;

Le Consultant produira deux versions du projet de document sur les principes de régulation régionale et les indicateurs clés de performance (KPIs) : une version provisoire et une version finale. Chaque version comprendra un résumé exécutif de 5 pages maximum, un rapport principal d'environ cinquante pages ainsi que des annexes techniques.

La version finale intégrera en outre les observations et contributions des parties prenantes du projet.

IX- OBLIGATIONS DES PARTIES

- 1- **Etats membres de la CEEAC, PEAC, la CORREAC, autres institutions régionales (, EGL, CEREEAC) et Association des consommateurs.**

- Chaque Partie prenante :
 - Désignera un Point focal pour le Consultant,
 - Mettra tout en œuvre pour fournir au Consultant les données et informations disponibles,
- Les Etats membres faciliteront l'obtention des visas aux membres de l'équipe du Consultant et prendront les dispositions nécessaires afin que la Firme reçoive les données et informations souhaitées.

2- CEEAC

Le rôle de la CEEAC/CORREAC consiste à :

- Assurer l'appui administratif et logistique nécessaires au Consultant pour remplir sa mission (obtention de visas) ;
- Faciliter les contacts avec les Etats et Institutions régionales ;
- Fournir au Consultant les données et informations en sa possession ;
- Envoyer les invitations aux participants en vue de prendre part aux ateliers ;
- Suivre l'évolution de l'étude ;
- Coordonner l'organisation des ateliers.

3- Firme

Le Consultant sera entièrement responsable de la réalisation de l'étude. Il fournira à temps les spécialistes, les structures de soutien et la logistique indispensables en qualité et en quantité pour la bonne exécution de sa mission.

Le Consultant mènera les études suivant le standard international (qualité de prestation, diligence, efficacité et économie).

Le Consultant s'engagera à :

- ✓ Vérifier la véracité et la cohérence des données et informations collectées, les compléter si nécessaire ;
- ✓ Garder la confidentialité des données et informations reçues

4- Modalités d'organisation de l'atelier régional et budget de l'atelier

Le consultant participera à l'atelier régional d'examen et de validation du projet de document relatif aux principes de régulation régionale et aux KPIs, incluant un volet de renforcement des capacités des acteurs.

La préparation et l'organisation de l'atelier seront de la responsabilité du Consultant sous la supervision de la Coordination de la Cellule d'Exécution du Projet de la CEEAC. L'atelier sera organisé selon le chronogramme validé dans le rapport de démarrage du Consultant et confirmé de commun accord entre le consultant et la Coordination de CEP.

Le Consultant devra prévoir dans ses propositions financières un poste relatif à l'organisation de cet atelier qui sera organisé à Ndjamena (Tchad). Le montant de ce poste sera fixe et correspondra à un montant qui sera indiqué dans la Demande de Proposition.

Ce montant total sera le même pour toutes les soumissions ; le consultant prévoira ses modalités d'exécution de ces prestations qui font partie du processus pour la production de ses produits (rapport validés) sur la base desquels il est payé ; le paiement du consultant est donc lié à la production de son livrable (rapport validé) et non aux frais d'organisation des ateliers qui ne sont pas des frais remboursables mais des forfaits estimés.

Les participants seront au nombre de 40 personnes :

- La CEEAC (2 personnes)
- La CEMAC (1 représentant),
- La CORREAC (6 personnes)
- Le CEREEAC (1 personne)
- L'EGL (1 représentant)
- Le PEAC (2 représentants),
- Membres du Conseil de régulation (15 personnes)
- Régulateurs nationaux (1 personne par régulateur national)

Les partenaires stratégiques de la CEEAC (BAD, BDEAC, BM, IRENA, ONUDI, PNUD, UNESCO, OIF, etc.) seront invités aux différents ateliers.

X- DUREE DE LA MISSION, PRODUITS ATTENDUS ET CHRONOGRAMME D'EXECUTION

La durée de la mission du Consultant est de 4 mois, détaillé comme suit

N°	Tâches	Durée (mois)	Livrables	Période	Responsable
01	Conceptualisation des TDR	1/2	Rapport provisoire de démarrage	M0	Firme
02	Mission 2 : Diagnostic, benchmarking et analyse comparative	2	Rapport Diagnostic, benchmarking et analyse comparative	M0+2,5	Consultant
03	Mission 3 : Élaboration du cadre régional de régulation et du système de KPIs	1	Version provisoire du projet de document sur les principes de réglementation régionale ainsi que d'indicateurs clés de performance (KPIs)	M0+ 3,5	Consultant
04	Mission 4 : Consolidation, validation et renforcement des capacités	1/2	Version finale du projet de document Rapport final de la Consultation.	M4	Firme / CEEAC / CORREAC
	Total	4			

XI- LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail sera le français.

Le Consultant prendra en charge la traduction des livrables dans les autres langues de la CEEAC, à savoir : l'anglais, l'espagnol et le portugais.

XII- PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant (Firme) devra présenter les qualifications minimales suivantes :

- Avoir une connaissance approfondie des systèmes électriques (production, réseaux de transport et de distribution et des technologies associées), et des défis et enjeux liés au marché régional de l'électricité ;
- Maîtrise de la réglementation (connaître les lois, les normes et les directives qui régissent le marché de l'électricité, notamment en matière de sécurité, d'environnement, de tarification, de règles de concurrence, etc. ;
- Être capable de collecter, d'analyser et d'interpréter des données relatives à la production, au transport, à la consommation, aux coûts, aux performances, etc. ;
- Utiliser des outils de modélisation pour simuler les impacts des réglementations et des politiques énergétiques ;
- Pouvoir identifier et définir des indicateurs clés de performance pertinents pour le marché de l'électricité (le taux de pertes, le facteur de charge, la fiabilité du réseau, chute de tension, fréquence, etc.) ;
- Être capable de planifier, d'organiser et de suivre les Projets liés à la mise en œuvre des réglementations et des KPI ;
- Connaître la gestion des systèmes électriques interconnectés et des échanges transfrontaliers d'électricité ;
- Maîtriser les cadres réglementaires de l'électricité (technique et économique) ;
- Connaissance du marché de l'électricité en général ;
- Avoir une bonne aptitude en formation, pédagogie et communicationnel dans les domaines liés à la présente mission ;
- Avoir une bonne connaissance du secteur électrique de l'Afrique Centrale ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience avérée des procédures des bailleurs de fonds en général et de celles de la BAD en particulier ;

Expertises requises :

Le tableau ci-dessous présente les expertises requises et les temps d'intervention estimés. La mission mobilisera un personnel clé de 11,5 Hommes/mois.

Le consultant pourra faire appel à des expertises additionnelles ou complémentaires qui lui sembleraient indispensables, tout en restant dans le quota imparti pour l'intervention globale des experts (11,55 Hommes/mois). Il s'attachera à mobiliser l'expertise internationale et nationale la plus qualifiée pour l'étude envisagée.

N°	Expert	Nombre	Expérience requise (années)	Total (H/M)	Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4
K1	Chef de mission, Expert en Chef en réglementation	1	15	4	0,5	2	1	0,5
K2	Expert en réglementation de l'électricité	1	10	2,75		1,5	1	0,25
K3	Expert économiste du secteur électricité	1	10	2,75		1,5	1	0,25
K4	Expert statisticien énergétique	1	10	2		1	1	
	Total	4		11,5	0,5	6	4	1

Description des postes :

K1 : Chef de mission

- Être titulaire diplôme d'Ingénieur généraliste (BAC+5) ou spécialisé en génie électrique ou énergétique.
- Justifier d'une formation complémentaire ou une expérience avérée en Droit de l'énergie, en réglementation dans le domaine de l'électricité et d'indicateurs clés de performance (KPI), en Politiques de développement énergétique.
- Justifiant d'une expérience d'au moins quinze (15) ans dans l'exploitation, la planification et la gestion des réseaux interconnectés régionaux (HT et THT), dont 5 années en tant que chef de Projet ou responsable d'études, particulièrement dans la gestion de projets d'envergure.
- Possédant une expertise avérée en réglementation régionale et d'indicateurs clés de performance en électricité et le fonctionnement des marchés d'électricité dans les pays en développement.
- Avoir participé à la réalisation d'au moins une (1) étude en réglementation nationale ou régionale, et d'indicateurs clés de performance.
- Expérience pertinente en Afrique, spécifiquement dans la région CEEAC constitue un avantage important.
- Le Chef de mission devra avoir les compétences suivantes :
 - ✓ Capacité à analyser des données complexes pour élaborer des indicateurs clés de performance (KPI) pertinents.

- ✓ Connaissance approfondie des mécanismes réglementaires et des standards internationaux en matière d'électricité.
 - ✓ Capacité à diriger, motiver et coordonner une équipe multiculturelle et pluridisciplinaire.
 - ✓ Excellent sens de la communication pour interagir avec les parties prenantes, des ingénieurs aux décideurs politiques.
 - ✓ Avoir des capacités à analyser les enjeux du sous-secteur de l'électricité et à proposer des solutions adaptées,
 - ✓ Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles (rapports, notes de synthèse, stratégies) et de communication orale,
 - ✓ Maîtriser des outils informatiques (pack office, outils de conception assistée par ordinateur)
 - ✓ Être polyvalent, avoir le sens des responsabilités,
- Avoir une bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds tels que la BAD, la BM, l'UE.
 - Maîtrise du français et de l'anglais. La connaissance soit de l'espagnol, soit du portugais serait très appréciée.

K2 : Expert en réglementation de l'électricité

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie électrique ou équivalent, ou diplôme en droit spécialisé dans le secteur de l'énergie
- Avoir une maîtrise du secteur de l'électricité, des réseaux électriques, et des enjeux dudit secteur.
- Justifier d'au moins une expérience en matière de réglementation du secteur électrique, y compris les aspects de tarification, d'accès au réseau, de développement du marché et d'indicateurs clés de performance
- Justifier d'une expérience pertinente en Afrique, spécifiquement dans la Région Afrique Centrale, constitue un avantage important.
- Avoir une bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds tels que la BAD, la BM, l'UE.
- L'expert devra démontrer les compétences suivantes :
 - ✓ Maîtrise des réglementations et des normes en vigueur et capacité à élaborer et adopter des principes de régulation,
 - ✓ Capacité à analyser les enjeux du sous-secteur de l'électricité et à proposer des solutions adaptées,
 - ✓ Excellentes capacités rédactionnelles (rapports, notes de synthèse, stratégies) et de communication orale,
 - ✓ Connaissance des normes et réglementations électriques nationales et internationales pertinentes,
 - ✓ Maîtrise des outils informatiques (pack office, outils de conception assistée par ordinateur)

- Maîtrise du français et de l'anglais. La connaissance soit de l'espagnol, soit du portugais serait très appréciée

K3 : Expert économiste du sous-secteur de l'électricité

- Titulaire d'un diplôme universitaire supérieur (Master, Doctorat) en économie, ingénierie économique, ou tout domaine connexe avec une spécialisation dans le secteur de l'énergie ou de l'électricité.
- Avoir Connaissance approfondie des cadres réglementaires et politiques énergétiques, des marchés de l'électricité, des structures de tarifs et des principes de régulation.
- Maîtriser les outils d'analyse économique, de modélisation financière, d'évaluation économique de Projets et de prévisions de marché dans le secteur de l'électricité
- Jouir d'une expérience de dix (10) ans en réglementation dans le domaine de l'électricité, avec une expertise en réglementation économique et de KPI. Avoir contribué à l'élaboration d'au moins une (1) réglementation nationale ou régionale et d'indicateurs clés de performance.
- Justifier d'une expérience de travail sur des problématiques énergétiques en Afrique subsaharienne, y compris les défis spécifiques liés au développement du réseau, à la gouvernance et à l'accès à l'énergie. Une expérience spécifique dans la Région Afrique Centrale, constitue un avantage important.
- Avoir une bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds tels que la BAD, la BM, l'UE.
- Maîtriser l'outil informatique (pack office et logiciels d'analyse de données).
- Maîtriser le français et l'anglais. La connaissance soit de l'espagnol, soit du portugais serait très appréciée.

K4 : Expert statisticien énergétique

- Avoir une formation universitaire supérieure (Bac+5 ou plus) en statistiques, économie de l'énergie, ingénierie énergétique, ou un domaine similaire
- Avoir une expertise dans les statistiques appliquées à l'énergie, spécifiquement du sous-secteur de l'électricité, de la régulation du secteur électrique, la gestion des données, les modèles énergétiques, et la compréhension des dynamiques du secteur électrique
- Justifier d'au moins 10 ans d'expérience dans :
 - ✓ la collecte, la gestion de bases de données du secteur de l'Energie, précisément de l'électricité (production, la distribution, et la consommation d'électricité),
 - ✓ la participation à l'élaboration ou l'analyse de politiques énergétiques, réglementations régionales, ou cadre de régulation,
 - ✓ la conception, la mise en œuvre, et le suivi d'indicateurs clés de performance (KPI) pour le secteur de l'électricité,

- Avoir les compétences ci-après :
 - ✓ Maîtrise des techniques statistiques avancées pour l'analyse de tendances, les prévisions, et la construction de modèles liés à l'énergie,
 - ✓ Compétences avancées sur des logiciels de statistiques, des outils de gestion de bases de données, et des plateformes d'analyse de données énergétiques,
 - ✓ Une compréhension approfondie des enjeux techniques, économiques, et institutionnels du sous-secteur de l'électricité,
 - ✓ Justifier d'une expérience pertinente en Afrique, spécifiquement dans la Région Afrique Centrale, constitue un avantage important,
 - ✓ Maîtriser le français et l'anglais. La connaissance soit de l'espagnol, soit du portugais serait très appréciée.